



ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La Communauté de Communes a prescrit le 17 décembre 2015, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour l'ensemble de son territoire.

Le PLUi, qu'est ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme commun à l'échelle de la communauté de communes en lieu et place des PLU communaux actuels. Il établit le projet et la stratégie de développement et d'aménagement du territoire.

Tout comme les PLU communaux, le PLUi sera opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, lotissements,...).

La concertation avec la population

Le nouveau PLUi sera élaboré en concertation avec les habitants du territoire. Les élus ont tenu à associer pleinement l'ensemble des acteurs et la population locale en prévoyant plusieurs moyens d'information et lieux de débats.

Les moyens mis en place pour une concertation renforcée :

- Un registre de concertation est mis à disposition, pendant toute la procédure d'élaboration, dans toutes les mairies du territoire et au siège de la Communauté de communes Bléré-Val-de-Cher, chacun peut y consigner ses observations qu'il habite, travaille ou visite le territoire.
- De plus une adresse mail dédiée a été créée : plui@cc-blere-valdecher.fr.
- Le site internet de la Communauté de communes comprend un espace dédié pour donner le maximum d'informations sur l'avancée du projet : <http://www.cc-blere-valdecher.fr>.
- Plusieurs « Lettre du PLUi » paraîtront régulièrement.
- Une exposition sera mise en place à partir du printemps 2017.
- Des réunions publiques seront organisées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Communauté de Communes BLERE VAL DE CHER au 02.47.23.58.63.